



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----  
REUNION DU 14 AVRIL 2015  
-----

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes de Solre le Château, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Alain POYART**.

**Nombre de délégués en exercice : 71**

**Qui ont pris part à la délibération : 64**

**Date de la convocation : 8 avril 2015**

### PRESENTS :

AVESNELLES  
AVESNES SUR HELPE

Monsieur BREUCQ  
Madame DEZITTER,  
Monsieur POYART,  
Madame DESFOSSEZ,  
Monsieur ROUSSELLE,  
Madame HEVIN a donné procuration à Madame DEZITTER,  
Monsieur NIMAL,  
Madame MASUYER,  
Monsieur BOUTE,  
Monsieur GHEZAL,  
Madame RICHELIEU

BAS-LIEU  
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE  
BEAURIEUX  
BERELLES  
BEUGNIES  
BOULOGNE SUR HELPE

Monsieur FRANCOIS  
Monsieur FORET a donné procuration à Monsieur HERBET  
Monsieur DURSENT  
Madame TRAEN  
Monsieur JOPEK  
Monsieur DUFLOS a donné procuration à Madame MAJKA, conseillère suppléante

CARTIGNIES

Monsieur RATTE a donné procuration à Madame SOUMIER  
Madame SOUMIER

CHOISIES  
CLAIRFAYTS  
DAMOUSIES  
DIMECHAUX  
DIMONT  
DOMPIERRE SUR HELPE

Monsieur PAQUET  
Monsieur ERPHÉLIN  
Monsieur SOIL  
Monsieur ETEVE  
Monsieur LEBRUN  
Monsieur LIBERT a donné procuration à Monsieur FERTIN, conseiller suppléant

DOURLERS  
ECCLES

Monsieur PIOTROWSKI  
Monsieur ANSIAUX

ETROEUNGT	Monsieur JUSTE, Madame BOUZERE
FELLERIES	Monsieur NOYON a donné procuration à Madame PLUMART, Madame PLUMART, Monsieur LAMBRET
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Monsieur VIN
FLOURSIES	Monsieur DELTOUR
FLOYON	Madame GEBHARDT
GRAND-FAYT	Monsieur SCULFORT a donné procuration à monsieur DIMANCHE, conseiller suppléant
HAUT-LIEU	Monsieur CABARET
HESTRUD	Monsieur HERBET
LAROUILLIES	Monsieur SALMON
LEZ-FONTAINE	Monsieur DECHERF a donné procuration à Monsieur HANOT, conseiller suppléant
LIESSIES	Monsieur SCHUERMANS a donné procuration à Monsieur CLAISSE, conseiller suppléant
MARBAIX	Monsieur DUCANCHEZ
PETIT FAYT	Monsieur ROYAUX a donné procuration à Monsieur FOVEZ
PRISCHES	Monsieur FOVEZ
RAINSARS	Madame WATREMEZ
RAMOUSIES	Monsieur DE GROOTE
SAINS DU NORD	Madame BASQUIN, Monsieur DESSAINT, Madame LENTIER a donné procuration à Madame BASQUIN, Monsieur DEUDON, Madame BUFI a donné procuration à Monsieur DESSAINT, Monsieur MARION, Madame FREHAUT a donné procuration à Monsieur POYART
SAINT-AUBIN	Monsieur GILLET, Madame BEUVELET, Monsieur LASSAUCE
SARS-POTERIES	Monsieur DEFROIDMONT
SEMERIES	Monsieur BEUGNIES a donné procuration à Monsieur POUILLARD, conseiller suppléant
SEMOSIES	Monsieur LETY, Madame MAREAUX, Monsieur BINOIT
SOLRE LE CHATEAU	Monsieur CORBINAUD
SOLRINNES	Monsieur CONNART
TAISNIERES EN THIERACHE	Monsieur LEVEQUE a donné procuration à monsieur CONNART
WATTIGNIES LA VICTOIRE	

**EXCUSES :**

AVESNELLES	Monsieur BAROCHE, Madame LESNE Monsieur MAUFROID Madame CUVILLIER
NOYELLES SUR SAMBRE	Monsieur MONNIER
PRISCHES	Monsieur DE SANTIS
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Monsieur DOSEN

Monsieur le Président accueille les participants en remerciant la commune de Solre le Château pour la mise à disposition de la salle des fêtes. Puis il donne lecture d'un courrier de la commune d'Avesnelles informant la 3CA de la démission de Monsieur Jean MAUFROID, délégué titulaire. Il demande ensuite à Monsieur HERBET de faire l'appel, le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

### **Adoption du compte rendu du 19 février 2015**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 février 2015.

### **Détermination de la fiscalité 2015**

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de laisser inchangés les taux de fiscalité communautaire. Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les taux de fiscalité communautaire :

- pour la fiscalité des ménages :
  - ◆ taxe d'habitation : 6,18%
  - ◆ taxe sur le foncier bâti : 4,02%
  - ◆ taxe sur le foncier non bâti : 9,47%
- pour la fiscalité dédiée :
  - ◆ taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14,01%
- pour la fiscalité des entreprises :
  - ◆ cotisation foncière des entreprises : 24,61%

### **Attribution de compensation de la commune de Liessies**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, lors de sa réunion du 13 février 2014, le Conseil de Communauté a recalculé le montant de l'attribution de compensation d'un certain nombre de communes suite à des transferts de compétence ayant amené des transferts de personnel, de biens et /ou de contrats de prestations de services.

Dans un premier temps, la commune de Liessies n'avait pas été comprise dans cette démarche car son accueil collectif de mineurs était organisé par une association « Les Francas ». Or, une analyse complémentaire a fait apparaître que c'est la commune, et non l'association, qui avait contractualisé avec la Caisse d'allocations familiales : en conséquence, la Sous-Préfecture a estimé que c'était une compétence communale transférée et non pas une gestion associative autonome.

De ce fait, l'organisation des ACM de juillet 2014, puis des petites vacances a été assurée par la 3CA (prévue seulement début avril de cette situation), en « rattachant » ce site à celui de Solre le Château au niveau de la direction des salariés. Mais, l'impact de ce transfert sur l'attribution de compensation de la commune de Liessies n'a pas été examiné l'an dernier.

Il convient de le faire désormais et, après examen concerté des dépenses de la commune avant le transfert de compétences, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de fixer l'attribution de compensation de la commune de Liessies à 52 € à compter de l'année 2015 (contre 680 € auparavant).

### **Dossiers budgétaires**

Monsieur le Président donne la parole à Madame DEZITTER qui rappelle au Conseil de Communauté que le débat d'orientation budgétaire 2015 avait montré les difficultés croissantes d'établissement du budget de la 3CA, difficultés rencontrées par toutes les collectivités locales. Malheureusement, depuis la réalisation du document support à ce débat –soit début février 2015 – les différentes informations parvenues ont toutes accru cette difficulté.

Premier élément de complication : une diminution de 54.284,61 € d'excédents à reporter puisque, courant 2014, la perception d'Avesnes a procédé à des règlements d'office mais n'en a informé les services communautaires que début mars 2015.

Deuxième élément de complication : un nouveau calcul, à la baisse, des bases de taxe d'habitation 2014 ; ainsi, alors que les bases prévisionnelles sur l'état 1259 l'an dernier étaient de 19.595.000 €, elles ont été ramenées sur l'état 1259 de cette année à 19.293.000 € au titre de l'année 2014 et, de ce fait, ne s'élèvent qu'à 19.610.000 € en bases prévisionnelles pour 2015, ne générant aucune recette supplémentaire.

Troisième élément de complication, deux véhicules des services techniques ont, coup sur coup, été « recalés » au contrôle technique, nécessitant leur remplacement.

A cela s'ajoute un prélèvement exceptionnel pour le CIAS, qui s'élèvera cette année à 394.082,91 €, et ce à cause de trois éléments :

- ⇒ un remboursement exceptionnel à l'ASP suite à un trop-perçu lors du passage des chantiers d'insertion de la communauté de communes au CIAS,
- ⇒ la finalisation des règles de paiement des aides pour les chantiers d'insertion : une partie de cette aide ne sera touchée qu'en 2016, il faut donc compenser par une avance budgétaire en 2015,
- ⇒ une baisse attendue des subventions du Conseil Général de plus de 100.000 €.

Enfin, les montants des dotations n'ont été connus que le 1<sup>er</sup> avril : ils font apparaître une diminution de recettes (intercommunalité + compensation) de 307.219 €. Entre 2013 et 2015, la part « intercommunalité » de la DGF a baissé de 28,5% et la part compensation a baissé de 3,2%.

Cependant, grâce aux réserves constituées lors de la fusion et avec un recours à l'emprunt supérieur à ce qui était prévu initialement, ce budget 2015 permet, sans augmentation de la pression fiscale et en laissant aux communes 2/3 de l'augmentation du fonds de péréquation intercommunal et communal, de :

- ⇒ conforter toutes les actions déjà mises en place par la 3CA en particulier au niveau de la jeunesse et du sport, initier la politique de développement touristique et une stratégie en matière de démographie médicale, mais aussi créer le service « autorisations droit du sol », création rendue indispensable par le désengagement de l'Etat en ce domaine au 1<sup>er</sup> juillet prochain,
- ⇒ réaliser toutes les actions prévues et reprises en restes à réaliser en investissement : achèvement de la dotation des foyers en bacs roulants, couverture du ministade de Cartignies, mise en place du dispositif ECRINS (vulgarisation des technologies numériques), réalisation de l'espace test agricole (budget annexe « immobilier d'entreprise),
- ⇒ assurer les versements aux communes prévues par les conventions de transfert de biens et poursuivre les fonds de concours pour la réalisation de documents d'urbanisme,
- ⇒ poursuivre les aides pour les entreprises qui investissent et mettre en place la politique d'aide pour l'accès satellitaire à internet en haut-débit,
- ⇒ réaliser les acquisitions nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires, en particulier des véhicules pour les services techniques.

## **Reprise anticipée et affectation des résultats 2014**

### **Budget principal :**

Monsieur le Président donne la parole à Madame DEZITTER qui présente comme suit les résultats 2014 du budget général :

- ⇒ en section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2014 est de + 98 855,47 €, auquel s'ajoute le résultat 2013 non affecté, soit + 1 351 189,59 €, soit un résultat cumulé de + 1 450 045,06 €,
- ⇒ en section d'investissement, le résultat de l'exercice 2014 est de - 124 454,59 €, auquel s'ajoute le résultat 2013 soit - 93 525,88 €, soit un résultat cumulé de - 217.980,57 €.
- ⇒ Les restes à réaliser s'établissent comme suit : 185.000 € de dépenses en section de fonctionnement, 1.211.000 € de dépenses et 1.034.000 € de recettes en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reprendre les résultats par anticipation, y compris les restes à réaliser, et d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 394 980,47 € au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement et d'émettre le titre correspondant. L'excédent non affecté, soit 1 055 064,59 €, sera porté au compte 001 de la section de fonctionnement.

### **Budget annexe « immobilier d'entreprises »**

Monsieur le Président donne la parole à Madame DEZITTER qui présente comme suit les résultats 2014 du budget annexe « Immobilier d'entreprises » :

- ⇒ en section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2014 est de + 93 989,69 €, sans incidence des résultats 2013, la section ayant alors été en équilibre, le résultat cumulé est donc de + 93 989,69 €,
- ⇒ en section d'investissement, le résultat de l'exercice 2014 est de + 656,97 €, auquel s'ajoute le résultat 2013 soit + 15 307,14 €, soit un résultat cumulé de + 15.964,11 €.

⇒ Les restes à réaliser concernent uniquement la section d'investissement avec 687.600 € de dépenses et 578.005 € de recettes,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide donc de reprendre les résultats par anticipation, y compris les restes à réaliser, et d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, à hauteur de 93.630,89 € en section d'investissement à l'article 1068 et de reprendre le solde, soit 358,80 € en section d'investissement à l'article 001.

### **Budget annexe « concession d'aménagement »**

Monsieur le Président donne la parole à Madame DEZITTER qui explique qu'il n'y a pas eu de mouvement en 2014 sur ce budget.

Le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, de reprendre les résultats par anticipation, soit, uniquement en section d'investissement :

- ◆ Une reprise du déficit de l'exercice antérieur, soit – 300.000 €,
- ◆ Une reprise des restes à réaliser, soit 500.000 € en dépenses et 800.000 € en recettes.

### **Budgets Primitifs 2015**

#### **Budget principal :**

Monsieur le Président donne la parole à Madame DEZITTER qui présente le budget principal qui s'élève à :

- ◆ 12.109.131,59 € en section de fonctionnement, dont en recettes une reprise d'excédent de 1.055.064,59 € et en dépenses 315.000 € de virement à la section d'investissement,
- ◆ 2.125.300,47 € en section d'investissement, dont en dépenses une reprise de déficit antérieur de 217.980,47 € et en recettes, outre le virement de la section de fonctionnement, une affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 394.980,47 € et un recours à l'emprunt à hauteur de 560.000 €.

Monsieur SOIL s'étonne du montant des dépenses prévues à l'article 60632, bien plus élevées que celles réalisées en 2014. Il lui est expliqué qu'une partie des dépenses comptabilisées à l'article 60623 seront dorénavant imputées sur le 60632, les prévisions de l'article 60623 étant d'ailleurs diminuées.

Monsieur LASSAUCE souhaiterait savoir ce qui est imputé sur l'article 2188 de l'opération 109 : Sport, pour un montant de 145.000 €. Il lui est expliqué que cette dépense correspond à de l'achat de matériel pour les Rural'Sport, achat qui reste conditionné à l'obtention d'une subvention de 80% du montant des dépenses par la CAF, elle-même comptabilisée en recettes.

Concernant cette opération 109 : Sport, Monsieur CABARET demande des explications sur l'inscription de 322.000 € à l'article 2113. Cette somme correspond à l'acquisition des terrains des communes suite aux transferts de compétences.

Le Conseil Communautaire, avec 60 voix pour, une voix contre (Monsieur FERTIN) et 3 abstentions (Monsieur CABARET, Monsieur GHEZAL et Madame RICHELIEU) approuve le budget primitif 2015 du budget principal.

#### **Budget annexe « Immobilier d'entreprises » :**

Monsieur le Président donne la parole à Madame DEZITTER qui présente le budget annexe « Immobilier d'entreprises » qui s'élève à 123.200 € en section de fonctionnement et à 738.100 € en section d'investissement.

Monsieur CABARET regrette que le dossier de l'espace-test agricole n'avance pas.

Monsieur le Président lui précise que le dossier avance et qu'il ne manque, pour déposer le permis de construire, que l'autorisation de la Région, demande d'autorisation qui sera présentée à la Commission Permanente de juillet.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2015 du budget annexe « Immobilier d'entreprises ».

#### **Budget annexe « Concession d'aménagement » :**

Monsieur le Président donne la parole à Madame DEZITTER qui présente le budget annexe « Concession d'aménagement » qui s'élève à 8.000 € en section de fonctionnement et à 800.000 € en section d'investissement ; il ne sera activé qu'en cas de demande d'avance de trésorerie de la part de l'aménageur des zones d'activités.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2015 du budget annexe « Concession d'aménagement ».

### **Budget annexe « Zones d'activités économiques » :**

Monsieur le Président donne la parole à Madame DEZITTER qui présente le budget annexe « Zones d'activités économiques » qui s'élève à 5.480 € en section de fonctionnement.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2015 du budget annexe « Zones d'activités économiques ».

### **Organisation de la communauté de communes**

#### **Syndicat mixte des cours d'eau de l'Avesnois**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, lors de sa réunion du 30 septembre 2014, le Conseil de Communauté a émis un avis favorable à l'extension à l'ensemble des communes de la 3CA de l'exercice des compétences « lutte contre les rats musqués » et « aménagement et entretien des cours d'eau ».

Cette évolution structurelle de ce syndicat mixte est aujourd'hui terminée et il appartient au Conseil de Communauté de désigner six nouveaux délégués au comité syndical.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Monsieur FORET, Maire de la commune de Beaufort sur Sambre ; Monsieur JOPEK, Maire de la commune de Beugnies ; Monsieur SOIL, Maire de la commune de Damousies ; Monsieur PIOTROWSKI, Maire de la commune de Dourlers ; Monsieur FOVEZ, Maire de la commune de Prisches ; Monsieur LEVEQUE, Maire de la commune de Wattignies la Victoire comme représentants de la 3CA au sein du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois.

#### **Conseil d'exploitation de l'Hôpital départemental de Felleries-Liessies**

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de modifier sa représentation au sein de ce conseil d'exploitation.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe LETY, représentant de la 3CA au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Felleries-Liessies en remplacement de Monsieur Alain POYART.

### **Questions diverses**

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier de Monsieur LIBERT qui regrette, concernant les Accueils Collectifs de Mineurs de juillet 2015 la diminution du budget alloué par rapport aux années précédentes ainsi que le choix des sorties prévues.

Monsieur le Président lui répond que bien que le budget ait été diminué, les prestations ont été maintenues notamment grâce au choix du thème des accueils, identique sur tous les sites. Les sorties en bus, communes à plusieurs sites ont permis de réaliser des économies (les bus partent maintenant complets après avoir pris les enfants sur plusieurs sites). Cette mutualisation des moyens de transport permet également des déplacements avec des prix d'entrée plus attractifs.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.